



Dans les coulisses de la traque aux offshore

FINANCES

L'ISI est en première ligne de la chasse à la grande fraude. Si l'efficacité est le maître-mot dans ce service discret du SPF Finances, certains s'inquiètent d'un manque de moyens généralisé.

ENQUÊTE

HÉLÈNE SEYNAEVE

Forte de ses 620 agents, l'Inspection spéciale des Impôts (ISI) traque la fraude dite grave et organisée, avec plus de 1.500 dossiers traités par an selon son conseiller général, Yannic Hulot. Chargée du volet administratif, elle collabore avec la justice et la police pour le volet pénal de la fraude. Ses agents auront ainsi la tâche de décortiquer les sociétés offshore exposées dans les Pandora Papers. Si les montages complexes et bien conseillés sont difficiles à repérer, l'ISI a gagné en expérience et en outils d'échange d'information financière depuis l'épisode Panama. Mais des sources internes et externes s'inquiètent d'un manque de moyens pour lutter contre la fraude avec un grand F.

La sélection : entre recevabilité et efficacité

Le point de départ d'une enquête à l'ISI : les signaux. Presse, coopération internationale, fuite de données, ou encore auto-signaux via des techniques de datamining alimentent la pré-enquête qui déterminera si l'inspection « met la machine en route ». Or, tous les noms figurant dans les leaks ne passeront pas la sélection.

L'ISI, d'une part, est compétente sur le territoire national. « Les articles de

presse et les données d'identifications de la base de données des leaks donneront le bénéficiaire belge de l'offshore. Mais celui-ci peut résider en Belgique comme à Monaco. S'il n'est pas résident ici, il n'intéressera pas l'administration fiscale belge », nous apprend un fonctionnaire proche de la retraite et actif dans la lutte contre la fraude. Pour Yannic Hulot, sur base de leur expérience avec les Panama Papers, cela concernerait près de la moitié des cas. « Après il peut y avoir fraude à la domiciliation », précise-t-il.

Le conseiller général signale d'autre part, que l'information doit être pertinente d'un point de vue fiscal et que l'opération mise en cause soit soumise à un impôt. En droit belge, par exemple, les biens dans un offshore sous forme de trust ne sont pas considérés comme transmis mais mis à disposition des héritiers et ne doivent donc pas figurer dans une déclaration de succession, explique le fonctionnaire proche de la retraite.

Enfin, malgré la coopération entre administrations, certains impôts ne sont pas du ressort de l'ISI. Pour revenir aux héritages, en Belgique, les offshore sont particulièrement plébiscités pour éviter les droits de succession... soit un impôt régional.

De manière générale, un dossier est sélectionné en fonction de la pertinence de l'information disponible et des

moyens à mettre en œuvre selon le résultat escompté. « Si ça représente de gros moyens pour peu de résultats, on ne le fera pas, même si on est certain

qu'il y a une fraude. C'est une question d'équilibre », confie un employé. « Notre financement provient du citoyen et on est responsables de nos dépenses et de notre rentabilité », défend son administrateur général Jean-François Vandermeulen. L'objectif de l'institution étant de récupérer l'argent ou d'éviter des pertes futures en arrêtant les fraudes, et non de sanctionner, la priorité est ainsi aux « cas qui rapportent le plus ».

Métier : chasseur d'offshore

Une fois sélectionnés, les dossiers arrivent entre les mains des enquêteurs, chargés de l'enquête de terrain et d'établir la taxation.

Premier défi : la prescription. « Dans d'autres fuites on avait des données qui dataient de plus de dix ans, et en terme purement fiscal, il y a prescription », explique Yannic Hulot. « D'autres se régularisent avant l'enquête parce qu'ils ont eu vent d'une fuite de données. C'est notamment le cas dans les fuites des banques, qui préviennent leurs clients. »

Deuxième défi : le manque de données. « On sait qu'untel détient une société à Panama. Mais il a 1 dollar ou 1 million de dollars ? Dans les fuites du type Pandora nous n'avons aucune donnée financière », déplore le fonctionnaire proche de la retraite.

Deux options s'offrent alors aux « chasseurs » d'offshore. La première, est d'interroger le contribuable. « Le droit au silence est une notion importante. S'il ne veut pas collaborer, on ne peut pas le forcer », souligne Yannic Hulot. En Belgique, les enquêteurs peuvent effectuer des visites et récolter documents ou données informatiques.

La deuxième, est d'adresser une demande d'information à l'État où se trouve l'offshore. Or malgré les conventions de l'OCDE en matière de coopération fiscale, rien ne garantit une réponse complète ou dans des délais convenables, analyse le fonctionnaire proche de la retraite. « C'est laborieux comme dossier, les fonctionnaires qui les traitent doivent s'accrocher. » Pour les Panama Papers, Yannic Hulot estime que les délais de traitement étaient de 18 à 24 mois en moyenne.

L'introduction progressive d'outils financiers comme la taxe Caïman ou d'échange automatique d'informations, comme le CRS, facilitent le travail des enquêteurs. Mais les structures ripostent et se complexifient. « Ce serait mentir que de dire que le système est étanche. Il ne l'est pas, même s'il a été bien renforcé », conclut le conseiller général.

Le prix de la réduction des coûts

Certains s'inquiètent pourtant de l'avenir de la lutte contre la grande fraude fiscale. Le baromètre des Finances mené en 2019 par l'UNSP Secteur finance, suggère que 63 % des répondants de l'ISI avaient le sentiment que celle-ci s'était « (fortement) dégradée ».

En cause ? Entre autres, un manque de moyens et de personnel. En 10 ans, le SPF Finances a réduit ses effectifs de 30 %, passant de 29.267 employés en 2010 à 20.436 en 2020. Si l'ISI est épargnée, des services qui l'appuient sont eux « vidés de leur substance », s'indigne une source proche. Sans parler de la justice, poursuit-il, qui « coule sous le manque de personnel et de moyens ». « C'est un point essentiel de la lutte contre la fraude. Si on taxe des coquilles vides ou des hommes de paille, mais que les organisateurs échappent à toute sanction, on ne met pas fin au système de fraude. » Il pointe du doigt une politique budgétaire axée sur la réduction des coûts. « Le jour où l'on s'apercevra de la catastrophe aux finances et à la justice, ce sera trop tard. »

Daniel Puissant, coordinateur du Réseau pour la justice fiscale, dénonce, lui, un manque de volonté politique de cibler les gros poissons. « Ce n'est pas leur priorité. Ils n'ont pas envie de s'attaquer à des piliers de l'économie. »



Détenir un offshore n'est pas illégal, en théorie. Mais l'usage qui en est fait l'est souvent. « Les offshore, c'est légal à la marge, pas frauduleux à la marge », tranche ainsi Paul Dumbruch, retraité de l'ISI.

© PIERRE-YVES THIENPONT.

Experts en expertises, spécialistes en spécialités...
Les brasseurs d'air sont nombreux. Vous aussi, ils vous fatiguent ?

Abonnez-vous à la presse quotidienne et stimulez le débat.

La Libre